





LE PROJET NASSONIA EN 10 QUESTIONS



QUELS SONT LES ATOUTS GÉOGRAPHIQUES DU PROJET NASSONIA?

La forêt de Nassogne est située au cœur d'une zone forestière proche de grandes villes : à 50min. de Namur et des sièges politiques et administratifs de la Région wallonne, à 1h15 de Liège, à 1h20 de Luxembourg et à 1h30 de Bruxelles et du siège des Institutions européennes. Les grandes universités belges sont toutes situées à moins de 2 heures de la forêt de Nassogne.

Le projet Nassonia se développera au cœur du périmètre de la Grande Forêt de Saint-Hubert (http://www.lagrandeforetdesainthubert.be/fr) et contribuera grandement à sa réputation et à son attractivité.

Le site forestier de Nassogne est directement attenant au Musée de la vie rurale du Fourneau Saint-Michel (http://www.fourneausaintmichel.be). Des synergies entre des pôles de développement écologique d'une part et patrimonial d'autre part sont évidentes à mettre en œuvre.

Un CRIE est également présent à proximité du site (http://www.criesthubert.be) ajoutant une dimension pédagogique préexistante au projet. La thématique forestière constitue son cœur de métier.

La situation géographique du projet Nassonia combine donc parfaitement des enjeux écologiques, économiques, scientifiques, touristiques et pédagogiques.



QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES DU PÉRIMÈTRE DU PROJET NASSONIA?

Ce vaste ensemble forestier de 1.500 ha est à plus de 90% sous statut Natura 2000. Il s'agit du site de la Haute Wamme-Masblette (BE34029) qui couvre au total 7.342 ha dont la quasi totalité des 1.538 ha de la forêt de Nassogne, concernés par le projet.

Ces 1.538 ha (0,30 % de la surface de la forêt wallonne) représentent la plupart des faciès forestiers de l'Ardenne : chênaies humides, hêtraies à luzule, boulaies pubescentes, forêts alluviales. Ils s'étagent de 300m d'altitude à la confluence de la Diglette et de la Masblette (au Fourneau St-Michel) à 550m d'altitude sur le plateau.

Le territoire de Nassogne est inscrit dans le périmètre de trois projets LIFE anciens ou toujours en cours (LIFE Loutre de 2005 à 2011, le LIFE Tourbières de 2003 à 2007 et LIFE Elia de 2011 à 2017) et qui ont permis une première phase de restauration d'habitats écologiques rares à l'échelle wallonne voire européenne.

Le territoire comporte de forts enjeux de restauration de la hêtraie à luzules, des landes à bruyères, des faciès de forêts rivulaires, de création d'importants îlots de sénescence, de mise en œuvre d'une réserve forestière intégrale sur une partie du territoire. Et ce, en lien direct avec les espèces et les habitats naturels que l'Europe désire protéger à travers la mise en place de Natura 2000. Le projet Nassonia constituera un laboratoire à grande échelle de comparaison entre les zones soumises à la sylviculture traditionnelle et celles qui en resteraient vierges. Il permettra de mesurer la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, la reconstitution des sols forestiers en l'absence de tassement du sol, l'étude des services écosystémiques rendus par un tel milieu forestier.

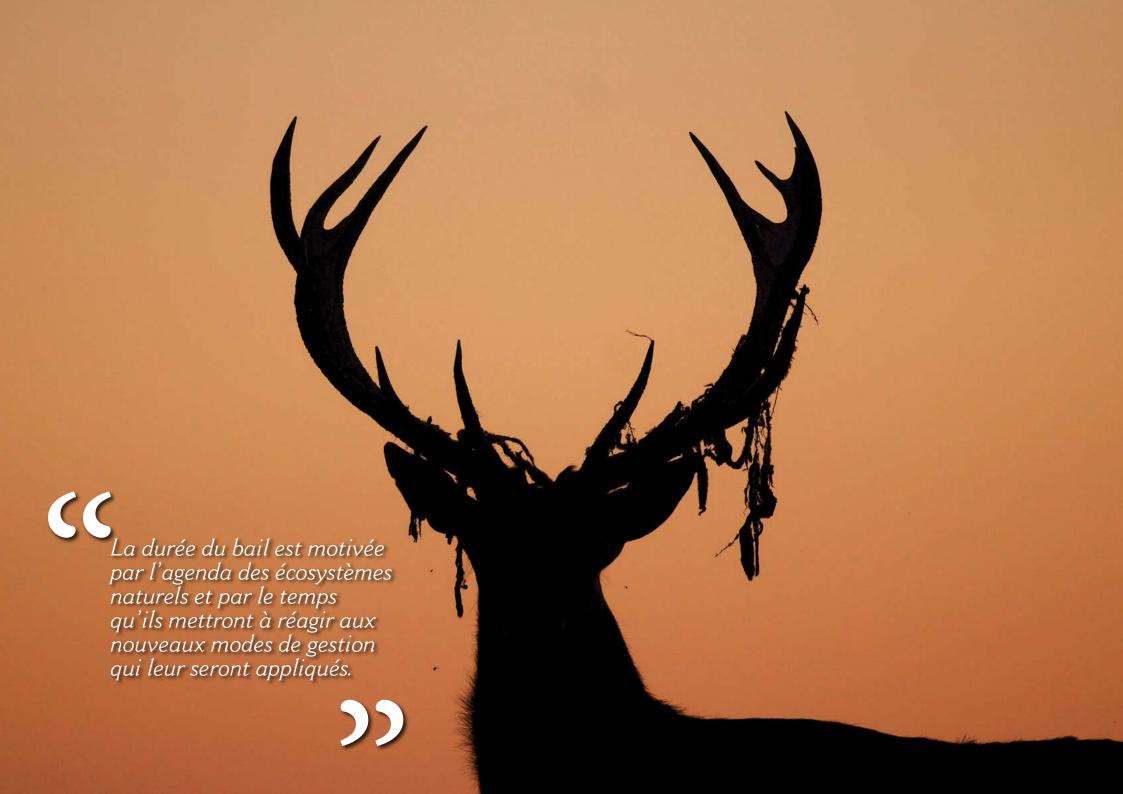


QUELLE EST LA NATURE DU PROJET?

Par la durée dans laquelle il se projette (99 ans), le projet Nassonia se situe non seulement à l'échelle écologique du temps forestier mais il est également transgénérationnel à l'échelle humaine. Il entend défendre un intérêt collectif de préservation de la biodiversité, d'ouverture de la forêt au public et de sensibilisation aux défis liés à la préservation de la biodiversité et au changement climatique à travers tout le XXIe siècle.

Plusieurs objectifs cibles du projet Nassonia peuvent être décrits de la manière suivante :

- doter la Région wallonne d'un site géré de façon totalement novatrice dans l'évolution des espèces et des habitats naturels,
- faire de ce site une vitrine, au niveau européen, de la pleine mise en oeuvre de Natura 2000 géré de façon active (et plus largement de la prise en compte de la biodiversité) à redéployer une région, en ce compris au niveau économique et social,
- explorer des voies de gestion alliant des objectifs écologiques et économiques, dans une stratégie de gestion collaborative,
- privilégier un usage local, en circuit court, des ressources générées par la forêt,
- · valoriser au maximum les produits liés à l'exploitation forestière,
- favoriser la recherche scientifique tant sur les espèces et les habitats naturels que sur les services écosystémiques rendus par ces biotopes mais aussi sur les bénéfices économiques qu'un tel massif peut rendre à une région. Le projet se veut être un laboratoire d'étude de l'évolution des écosystèmes forestiers,
- favoriser un accès raisonné à ce vaste territoire, qui permette d'en faire partager le caractère d'exception au plus grand nombre sans pour autant en altérer les principales qualités,
- mettre ce territoire au cœur même du développement socio-économique de la région, les zones rurales et périphériques étant souvent marginalisées dans le développement territorial traditionnel,
- illustrer et éduquer aux grands enjeux de la gestion des milieux naturels.



QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE DU PROJET?

Le projet est basé sur la notion de contrat d'emphytéose d'une durée de 99 ans.

La durée de ce bail est motivée par l'agenda des écosystèmes naturels et par le temps qu'ils mettront à réagir aux nouveaux modes de gestion qui leur seront appliqués. Cette durée correspond également à la volonté de la Pairi Daiza Foundation d'inscrire son partenariat avec la commune de Nassogne dans la durée.

La nature et l'objet du contrat d'emphytéose inscrivent totalement la gestion dans le cadre strict du statut Natura 2000 de toute la zone concernée par le projet Nassonia. Ce sont donc bien les règles de conservation des espèces et des habitats naturels qui seront les balises incontournables et durables de la gestion de ce site. La gestion sera par ailleurs adaptée au régime forestier qui restera bien en vigueur sur le site concerné par le projet Nassonia. Les règles et prescrits du régime forestier s'appliqueront donc au site et à la gestion du projet.

Enfin l'emphytéote qu'est la Pairi Daiza Foundation est une Fondation d'utilité publique. Son objet social est désintéressé et vise à l'intérêt général. Tout bénéfice éventuel généré par la gestion du site doit obligatoirement être réinjecté dans le projet. Aucune voie de profit n'est possible au travers d'une telle structure porteuse.



QUELS SERONT LE PILOTAGE ET L'ÉCONOMIE DU PROJET ?

Le contrat d'emphytéose inclut le fait que le projet Nassonia sera épaulé par un comité d'avis regroupant la Pairi Daiza Foundation, la commune de Nassogne, le DNF et la Commission Natura 2000.

Le projet Nassonia s'inscrira résolument dans une logique de co-construction. Des expertises techniques et humaines importantes existent dans le massif et seront mises en chantier, au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour une réussite commune du défi à relever.

Le projet Nassonia se veut collectif : la Pairi Daiza Foundation travaillera en liens étroits avec la commune, le DNF, le secteur associatif, les universités, les centres de recherches et les acteurs de la filière bois qu'elle consultera. La Pairi Daiza Foundation aura un rôle de créateur d'opportunités par la mise à disposition de ce territoire unique et de tisseur de liens entre ces différentes entités qui y apporteront leur expertise.

Le projet Nassonia s'entourera d'experts liés à la biodiversité, à l'aménagement forestier, aux paysages, à la dimension sociale, touristique et pédagogique de la forêt.

La forêt de Nassogne sera au cœur d'un dispositif systémique autour duquel graviteront les différentes expertises qui l'aideront à se réaliser pleinement.

La gestion durable des écosystèmes forestiers et du bois nourrira la forêt en réinvestissements qui permettront de prioritairement dynamiser la biodiversité, de garantir les recettes communales, d'appuyer le développement touristique, d'accueillir les recherches scientifiques et de garantir un lieu de ressourcement des habitants de Nassogne.

C'est bien cette logique gagnant-gagnant voulue par le projet Nassonia qui en garantira la pérennité.



QUELLE SERA L'ACCESSIBILITÉ DE CE TERRITOIRE AU PUBLIC?

La forêt appartient aux habitants de Nassogne. La fréquentation du massif par le public restera garantie par le Code forestier. L'objectif du projet est bien d'exprimer les potentialités de Natura 2000 au maximum. Les activités de récréation n'étant en aucune manière dommageables à Natura 2000, elles ont donc toutes les raisons de se poursuivre.

Une plateforme regroupant la Pairi Daiza Foundation et les repésentants de la commune de Nassogne pourra être créée pour baliser, en partenariat, les droits d'usage éventuels.

Pour un public plus large, le projet Nassonia explorera des formules qui allient une fréquentation en hausse du massif et le maintien de sa quiétude actuelle et de sa qualité d'écrin d'un tourisme diffus. Une réflexion sur les zones à forte fréquentation souhaitée, sur les zones cœur à fort niveau de protection et de quiétude et sur tous les gradients entre ces deux extrêmes sera centrale pour la durabilité du projet. La création d'aires de vision à gradients d'accessibilité variables (grand public, public ciblé), de circuits de ballades pédestres et équestres, de zones de dissuasion automobile fait partie intégrante de la modélisation du territoire. Beaucoup d'expériences similaires existent à l'étranger depuis de très nombreuses années et le projet Nassonia compte bien s'en inspirer.



QUELS OUTILS PÉDAGOGIQUES ET DE SENSIBILISATION LE PROJET POURRAIT-IL METTRE EN ŒUVRE ?

Un centre d'interprétation du territoire serait central pour aider le public visiteur à comprendre la complexité des milieux forestiers, leur dynamique, l'impact que l'Homme peut avoir sur eux, la richesse des habitats et des espèces naturelles. Il constituerait la porte d'entrée obligée à la compréhension du territoire pilote.

De façon plus locale, le projet Nassonia souhaite mobiliser les forces vives déjà présentes du CRIE et du réseau de guides nature déjà spécifiquement formés sur le massif.



QUELLE GESTION DE LA GRANDE FAUNE AU TRAVERS DE CE PROJET?

Le projet Nassonia n'a aucunement pour objectif de transformer la forêt de Nassogne en parc de vision d'une importante densité de grands animaux. Bien au contraire, l'enjeu est d'adapter les densités actuelles de grand gibier pour permettre à une biodiversité forestière la plus large possible (notamment végétale) et souvent plus discrète de pouvoir s'exprimer.

La Pairi Daiza Foundation est donc bien consciente du nécessaire contrôle des densités de grands mammifères. Elle s'en acquittera, avec responsabilité, avec des méthodes adaptées basées sur la literrature scientifique et l'expérience positive d'autres massifs forestiers en Belgique et à l'étranger.

Le projet Nassonia abandonnera donc le nourrissage artificiel et toute forme de battue à cor et à cri... Elle fera appel à des acteurs locaux pour réaliser les prélèvements indispensables, écologiquement et biologiquement fondés.





QUELLE GESTION DES PEUPLEMENTS RÉSINEUX?

Une fois encore ce sont les règles du Code forestier et de Natura 2000 qui guideront la gestion adéquate des peuplements résineux présents sur les 1.500 ha du projet Nassonia. Les peuplements sur sols marginaux (hydromorphes par exemple) ne seront pas remplacés au terme de leur seuil d'exploitabilité vu l'interdiction faite tant au niveau du Code forestier que de Natura 2000 d'encore pouvoir drainer ce type de sol ainsi que de replanter des essences qui ne seraient pas en station. Sur les sites à enjeux majeurs de biodiversité (tourbières, landes) et où la croissance résineuse est faible (classes de productivité 5 et 6 voire non classés) l'exploitation pourra être anticipée dans le cadre de projets de financement prévoyant une indemnité de valeur d'avenir de ces types de peuplements prématurément exploités.

Une biodiversité spécifique est par ailleurs intimement liée à la forêt résineuse. Le maintien d'espèces de l'avifaune comme la Chouette de Tengmalm , le Beccroisé des sapins, le Roitelet, la Mésange huppée voire le retour prochain de la Chouette chevêchette sont intimement liés à la présence et à la gestion de peuplements résineux. Il est donc bien dans les objectifs du projet Nassonia d'intégrer les résineux, à leur juste place, dans son plan de gestion.



10

QUELLE OUVERTURE À L'EXTÉRIEUR?

Le projet Nassonia, outre sa vocation pilote au niveau de la Région wallonne, s'ouvrira largement aux expériences menées ailleurs en Europe et dans le monde en matière de gestion novatrice des écosystèmes naturels et de leur ouverture à la communauté scientifique et au grand public.

Des échanges sur les retours d'expériences aideront le projet dès sa phase de démarrage. Ils se multiplieront durant toute sa mise en œuvre pour mutualiser de façon optimale les résultats, enjeux, indicateurs écologiques et économiques.

La proximité des Institutions européennes sera mise à profit pour faire de Nassonia une caisse de résonance de cette expérience wallonne et assurer son retentissement au sein des autres Etats membres.



A PROPOS DE LA PAIRI DAIZA FOUNDATION

Buts - La Pairi Daiza Foundation poursuit pour but désintéressé le développement de l'homme en parfaite harmonie avec la nature par :

- 1. La protection, le soin et l'acclimatation d'animaux et de plantes ;
- 2. La recolonisation naturelle et/ou la réintroduction des espèces animales et végétales dans leur milieu d'origine ;
- 3. La diffusion, de manière attrayante, à la communauté en général, aux artistes et aux institutions d'enseignement et/ou de recherches, de l'histoire naturelle et de toute culture philosophique, artistique, spirituelle ou autochtone;
- 4. La protection, la restauration et l'entretien de patrimoine classé et de réserves naturelles ;
- 5. Le soutien à toute autre association ou fondation qui poursuit de manière désintéressée un but similaire ou philanthropique

Activités - Dans le cadre de la réalisation de ses buts, la Pairi Daiza Foundation exercera les activités suivantes :

- l'aide, le soutien et la collaboration avec des communautés locales pour assurer leur développement en harmonie avec la nature ;
- l'organisation de formations, conférences, expositions et autres événements poursuivant directement ou indirectement le but de la Pairi Daiza Foundation ;
- l'organisation au profit d'institutions d'enseignement, de mouvements de jeunesse, de populations défavorisées, d'institutions, d'associations ou fondations aidant un public défavorisé ou souffrant d'un handicap, de visites de parcs animaliers avec un accent particulier sur l'enseignement de la vie animale, florale et végétale et le partage des cultures autochtones;
- l'aide, le soutien et l'encouragement d'activités de partage et de dons en nature ou en espèces permettant d'atteindre le but de la Pairi Daiza Foundation.

La Pairi Daiza Foundation pourra accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à ses buts, notamment prendre toutes initiatives, susciter toutes collaborations, recueillir toutes libéralités ou tous prêts, en nature ou en espèces, et organiser toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de ses buts, dans le respect de la loi.

NASSONIA SE FAIT L'INTERPRÈTE DE LA FORÊT POUR INSTAURER ET PRÉSERVER L'ALLIANCE ENTRE ELLE ET LES HOMMES.

